

L'Exécutif a-t-il décidé de refouler les Subsahariens ?

Ce qui se passe à Oujda et Nador présage-t-il d'une nouvelle politique envers les immigrés subsahariens dans notre pays ? Il y a quelques jours déjà, des campagnes avaient ciblé dans plusieurs villes marocaines, dont Rabat, Fès, Tétouan, Nador, Oujda ... des groupes de cette catégorie d'immigrés. Mais, le fait de penser à les expulser du pays, est une décision qui rappelle l'approche ayant prévalu en 2006 et 2007, et qui n'avait rien résolu, selon plusieurs observateurs. Le gouvernement marocain a-t-il décidé autrement, sinon quand, comment et pourquoi n'a-t-il pas communiqué sa décision à l'opinion publique ? Bien plus, des membres de l'Association pour la défense des droits des immigrés subsahariens (GADEM) avancent que cette pratique n'a jamais disparu. «C'était toujours le cas, rien n'a changé, mais nous remarquons que les choses empirent», estime la coordinatrice du GADEM.

Pour revenir à Oujda, les forces de l'ordre qui se sont attaqués aux immigrés subsahariens et à leurs campements étaient accompagnées, selon les associations locales dans la région orientale, d'enfants et de délinquants de la place. Les attaques se sont parfois transformées en affrontements, ponctuées de jets de pierre et d'insultes même racistes, à en croire l'un des immigrés. Camerounais de nationalité, Foé qui comprend et parle parfaitement le dialecte marocain, affirme que certains éléments des forces de l'ordre et surtout les jeunes accompagnateurs « leur lançaient des insultes racistes, en les taçant vertement de rentrer chez eux ». Si l'on renoue avec le scénario de 2007, l'on assistera ainsi à une situation complexe. Les Marocains les repoussent vers le territoire algérien, comme quoi, revenez d'où vous êtes venus et où l'on est un peu laxiste. Les Algériens prétendant n'être aucunement responsables de cette affaire, avancent que si refoulement il y a, c'est en suivant les procédures administratives connues. Tout ceci se passe dans un paysage juridique déficitaire en termes de textes de loi, concis et détaillés. La loi 02-03 reste lettre morte, puisque comme le souligne la coordinatrice de l'Association GADEM, « les personnes refoulées passent de moins en moins au commissariat d'Oujda. Elles sont de plus en plus refoulées directement, sans possibilité de recourir à cette décision, ni d'appeler l'ambassade, un avocat ou des associations qui peuvent les aider dans ce cas ». En plus de cela, « l'on trouve souvent parmi les personnes refoulées des enfants et des femmes enceintes, protégés pourtant par le texte de loi 02-03 », ajoute la même source. Cette attitude, tient à souligner la coordinatrice du GADEM, est systématique depuis le début de l'année.

MUSTAPHA ELOUZI